



Studios de musique
Grand Studio
Conditions d'utilisation

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL

Inscriptions et réservations

Du mardi au vendredi de 10h à 23h

Le samedi et dimanche de 14h à 20h

Agent d'accueil

Le samedi et dimanche de 10h à 14h

studiosmusique@ciup.fr

T +33 1 58 40 83 14

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS OBLIGATOIRES (valables 12 mois)

13 € pour un individuel (solo/duo).

18 € pour un groupe (2 à 8 pers. max.).

35 € pour un ensemble ou une association.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

La salle est réservée exclusivement aux répétitions musicales et aux présentations publiques.

Aucune activité commerciale professionnelle ne pourra y être exercée et aucun enseignement ne pourra y être dispensé.

PRESENTATIONS PUBLIQUES

Elles sont autorisées aux conditions suivantes :

- **Pas de billetterie, ni de quête ou publicité en direction du grand public.**
- **Public maximum : 60 personnes.**
- Il revient à l'utilisateur d'installer les chaises puis de les ranger à l'issue de la présentation
- Il est formellement interdit de boire et de manger dans la salle, **les pots sont donc exclus.**

PRISES DE VUE

Seules les prises de vue ou de son à usage privé ou amateur sont autorisées au sein de la salle. Toute prise de vue ou de son dans un contexte professionnel et commercial, ayant vocation à être diffusée au public, par quelque moyen que ce soit, doit faire l'objet d'une convention de tournage signée avec la Cité. L'utilisateur peut, à cet effet, prendre contact avec le service tournage de la Cité à service.tournages@ciup.fr.

Le non-respect de cette condition entraînera une facturation de l'utilisateur, conformément aux tarifs en vigueur appliqués par le service tournage, avec une majoration de 20% du tarif.

MODALITÉS DE RÉSERVATION

- L'utilisateur pose une option sur une date et un créneau horaire par mail (anne.carletti@ciup.fr) ou par téléphone (01 58 40 83 16). Suite à cette demande, un devis sera envoyé par mail. La réservation ne sera définitivement prise en compte qu'à réception d'un « bon pour accord » par retour de mail dans le délai indiqué dans ledit devis.
- La salle est louée pour une durée minimum d'une heure. Le temps de pause entre deux services de répétition d'un même ensemble est facturé, que la salle soit occupée ou non par les musiciens. Le studio loué doit être libéré à l'heure exacte où la réservation prend fin. Le temps d'installation et de rangement pourra également être facturé s'il excède 1/2h avant et après la réservation.
- Les demandes de réservation pour les ensembles, les associations et les présentations publiques sont prioritaires. De ce fait, les demandes de réservation en petit effectif (entre 1 et 10 personnes) ne pourront être définitivement confirmées qu'une semaine à l'avance, sauf dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Pour les ensembles amateurs : dans le cadre d'une convention, il est possible de réserver des créneaux fixes d'une semaine à l'autre. Dans ce cas, un tarif forfaitaire est appliqué et les utilisateurs s'engagent à répéter toutes les semaines aux horaires correspondant aux créneaux choisis et ce jusqu'à la fin de la saison en cours.

MODALITES D'ANNULATION

L'annulation d'une réservation ne peut se faire que par mail. Si l'annulation d'une réservation intervient moins de 10 jours ouvrés (soit entre 9 et 0 jours ouvrés), l'intégralité du prix de la réservation reste due par l'utilisateur.

Si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrés (délai égal ou supérieur à 10 jours ouvrés) avant la date de réservation, elle est acceptée sans pénalité.

TARIFS 2022-2023 ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les associations, structures et ensembles professionnels :
Le règlement de la réservation s'effectue dans un délai de 30 jours après réception de la facture (chèque à l'ordre de la CiuP ou par virement bancaire) à l'adresse suivante :
Cité internationale universitaire de Paris
Studios de Musique
27M boulevard Jourdan
75014 Paris
- Pour les locations à titre individuel :
Le règlement s'effectue sur place le jour même en espèces, chèque ou CB.

TARIF PROFESSIONNEL | STRUCTURE SUBVENTIONNEE

	Tarif horaire	Tarif forfaitaire*
Au delà de 10 pers. audition/master classe	60 €	50 €
Entre 5 et 10 pers.	45 €	40 €
Entre 1 et 4 pers.	30 €	25 €

*pour 30 h de location minimum sur une semaine

TARIF AMATEUR | STRUCTURE NON SUBVENTIONNEE

	Tarif horaire	Tarif forfaitaire*
Au-delà de 30 pers. audition/master-classe	50 €	42 €
Entre 21 et 30 pers.	42 €	36 €
Entre 11 et 20 pers.	36 €	30 €
Entre 5 et 10 pers.	15 € Tarif promotionnel (1 semaine à l'avance)	-
Entre 1 et 4 pers.	12€ Tarif promotionnel (1 semaine à l'avance)	-

*dans le cadre d'un créneau fixe hebdomadaire tout au long de l'année universitaire

INFORMATIONS PRATIQUES

Accès piéton / accès véhicule

Cité internationale universitaire de Paris

17 boulevard Jourdan - 75014 Paris

RER B Cité universitaire (ou métro Porte d'Orléans puis Tramway T3)

L'accès véhicule est autorisé à titre exceptionnel, si du matériel type grosse percussion, harpe, contrebasse est à décharger. Il est limité à 3 véhicules par ensemble. Il est à demander au bureau d'accueil des studios (anne.carletti@ciup.fr ou studiosmusique@ciup.fr) au plus tard 48h avant la réservation, en incluant, nom, prénom du détenteur du véhicule, type, marque et plaque d'immatriculation du véhicule.

L'entrée véhicule se situe au 27 boulevard Jourdan. Pour le chargement/déchargement, il est possible de se garer devant la maison. Pour le stationnement, utiliser le petit parking ou les allées qui se trouvent à côté la maison.

Accès à la salle

Maison du Cambodge : au fond du campus en face de la Maison internationale, en bordure du périphérique.

L'entrée des studios se situe à gauche de l'entrée principale de la Maison (descendre quelques marches).

Pour les associations et les structures professionnelles, les réservations en dehors des heures d'ouverture du bureau d'accueil (et sans accueil de public) sont possibles : dans ce cas, la carte d'accès du Grand Studio doit être retirée puis rendue au PC27.

Descriptif Grand Studio

Surface : 127 m²

Capacité : 60 personnes maximum

Matériel à disposition inclus dans le tarif de la salle

60 chaises - 40 pupitres (20 rigides, 20 pliants)

1 pupitre de chef - 1 estrade de chef - 1 chaise haute - 2 tabourets de contrebasses

1 piano ¼ queue (Petrov) et son tabouret

2 timbales (n°3 et n°4) en état d'usage

1 batterie complète (Pearl)

2 enceintes amplifiées RCF - 2 microphones SM58 (câbles XLR et pieds de micro).

Matériel supplémentaire, nous consulter.

Restauration

Toutes les informations sur le lien <https://www.ciup.fr/services/restauration/>

ETAT DES LIEUX

La salle et le matériel mis à disposition sont réputés être en bon état, sauf indication contraire de la part de l'utilisateur qui doit avertir immédiatement le bureau d'accueil des studios de musique de toute dégradation. A défaut, la dégradation éventuellement constatée pourra lui être imputable et faire l'objet d'une contrepartie financière (paiement sur la base de la facture de réparation/remplacement matériel).

Après chaque répétition, la salle doit rester propre et bien rangée. Il est rappelé qu'il est **interdit de manger, boire ou fumer à l'intérieur de la salle.** Il est possible de manger et boire dans le hall d'accueil, ou à l'extérieur, et uniquement à cet endroit qui devra être laissé propre.

SECURITE

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des locaux mis à sa disposition et durant la mise à disposition. A ce titre, l'utilisateur s'engage à respecter les impératifs de sécurité relatifs au nombre maximal de personnes pouvant être accueillies dans l'espace mis à disposition.

Les issues de secours doivent rester parfaitement dégagées et le passage par ces issues ne doit en aucun cas être entravé.

FORCE MAJEURE

En cas d'impossibilité d'utiliser les espaces mis à disposition pour une cause qui n'est imputable à aucune des parties (telle que : acte de guerre, émeute, inondation, incendie, explosion, épidémie...), la réservation sera annulée de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

RESPONSABILITÉ-ASSURANCE

L'utilisateur sera responsable de tout dommage causé à la CiuP ou à un tiers, résultant de son activité, de ses équipements, de son personnel ou de toute autre personne dont il répond.

Dès lors qu'il quitte les locaux en y laissant du matériel lui appartenant, l'utilisateur s'engage à s'assurer lui-même de la fermeture des locaux mis à sa disposition.

Au cas où la possibilité ne serait pas laissée à l'utilisateur d'assurer la fermeture des locaux mis à disposition, celui-ci ne devra laisser aucun matériel, objet ou vêtement sans surveillance. La CiuP décline toute responsabilité quant aux objets ou matériel laissés sans surveillance au sein des locaux mis à disposition.

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter l'ordre à l'intérieur des locaux mis à sa disposition.

L'utilisateur s'engage à souscrire une ou plusieurs polices d'assurance garantissant les risques ci-dessus mentionnés ainsi que les dommages subis par ses propres équipements.

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel mis à disposition et en particulier du piano. La CiuP prend en charge les frais liés aux accords réguliers du piano. Tout accord supplémentaire sera à la charge de l'utilisateur **sur autorisation préalable**.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Pour plus de précision sur la politique de protection des données personnelles de la CIUP, nous vous invitons à consulter le site www.ciup.fr

Je soussigné(e), Madame /Monsieur.....

Représentant le groupe / l'ensemble/ l'association /
.....

Déclare avoir bien pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales d'utilisation des Studios de Musique, qui m'ont été transmises au moment de l'adhésion.

Date :

Signature

